

Image not found or type unknown



J'ai gagné en appel, l'employeur peut faire appel

Par **ALIOUATE 31**, le **23/07/2023** à **10:51**

Bonjour,

J'ai gagné en appel, l'employeur peut faire appel

Merci

Par **Cousinnestor**, le **23/07/2023** à **11:19**

Hello !

Le recours après jugement en appel c'est aller en cassation... La cour de cassation ne rejuge pas l'affaire sur le fond, mais vérifie si les règles de droit ont été respectées. Elle peut (en tout ou partie) "casser" le jugement et l'affaire doit alors être rejugée...

<https://www.courdecassation.fr/la-cour>

A+